

Priorités de la présidence flamande

Commission nationale Climat 2022

1. Négociations sur la répartition intra-belge des objectifs énergétiques et climatiques 2021-2030

- La Flandre poursuivra les négociations avec l'ambition de parvenir le plus rapidement possible à un accord politique sur la répartition des efforts en matière d'énergie et de climat et des recettes des enchères pour la période 2021-2030. Dans le cadre de ces discussions, le mécanisme de responsabilisation climat est également abordé.
- La Flandre fera part de l'avancement de ces négociations à la CNC et au groupe de travail mixte CNC-CONCERE.
- Si un accord politique est trouvé, un groupe de travail juridico-technique sera chargé de traduire l'accord en un accord de coopération.

2. Préparation du rapport d'avancement du PNEC 21-30

- La Belgique soumettra à la Commission européenne le premier rapport d'avancement intégré du Plan national en matière d'Énergie et de Climat 2021-2030 pour le 15 mars 2023. Ce rapport doit être préparé en 2022.
- La Flandre cherchera - en concertation avec la présidence de CONCERE - à obtenir des accords clairs de la part du groupe mixte CNC-CONCERE sur les modalités pratiques de ce rapport.

3. Préparation de l'actualisation du PNEC 21-30

- La Belgique soumettra à la Commission européenne un projet actualisé du Plan national en matière d'Énergie et de Climat 2021-2030 pour le 30 juin 2023. Cette actualisation doit être préparée en 2022.
- La Flandre cherchera - en concertation avec la présidence de CONCERE - à obtenir des accords clairs de la part du groupe mixte CNC-CONCERE sur les modalités pratiques de cette actualisation.